

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de Sherbrooke Innopole tenue le 20 septembre 2022 à la salle du Conseil de Sherbrooke Innopole (pavillon 2 du Domaine Howard) située au 1308 boulevard de Portland à Sherbrooke, Québec.

SONT PRÉSENTS

- Alexandre Nault, président
- Étienne Villeneuve, vice-président
- Francine Turmel, trésorière
- Nancy Marcotte, secrétaire
- Marie-France Bélanger
- Josée Larochelle
- Samuel Nadeau
- Pierre Pomerleau
- Jean Tremblay
- Manon Tremblay
- Philippe Cadieux, observateur

SONT EXCUSÉS

- Véronique Sinclair-Desgagné, vice-présidente
- Vincent Aimez
- Michèle Côté

INVITÉS

- Sylvain Durocher, directeur général, Sherbrooke Innopole
- Marie-France Audet, directrice, services aux entreprises - Financement, Sherbrooke Innopole
(point 9.1.1) – par vidéoconférence
- Martine Courtemanche, directrice, services aux entreprises - Sciences de la vie et micro-nanotechnologies
(point 9.1.1)
- Julie Lachapelle, adjointe de direction, Sherbrooke Innopole

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Alexandre Nault ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

2. PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Alexandre Nault agit à titre de président et Nancy Marcotte agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

3. BONNES NOUVELLES

Alexandre Nault annonce aux administrateurs que Sherbrooke Innopole figure dans le groupe d'élite des 20 organismes de développement économique locaux et régionaux reconnus par le magazine américain *Site Selection* dans son palmarès *Canada's Best Locations 2022*, et ce, pour une deuxième année consécutive. C'est la troisième mention pour Sherbrooke Innopole en cinq ans.

4. AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les administrateurs en respect des règlements et la majorité des administrateurs étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Alexandre Nault mentionne que Vincent Aimez a déclaré, avant l'assemblée de ce jour, son apparence de conflit d'intérêts relativement à deux dossiers de demande d'aide financière qui seront traités au point 9.1 de l'ordre du jour. Il précise que celui-ci n'a pas eu accès aux documents concernés par ces dossiers.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-041 Il est résolu à l'unanimité

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

7. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022

CA-2022-042 Il est proposé par Pierre Pomerleau
Appuyé par Jean Tremblay

D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 14 juin 2022 tel que présenté.

8. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Le suivi du procès-verbal est effectué par Sylvain Durocher sur les dossiers suivants :

- refonte des fonds
 - la reprise de ce dossier se fera au premier trimestre 2023 afin de concentrer nos efforts sur d'autres priorités à réaliser d'ici la fin de l'année;
- stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 du ministre Fitzgibbon
 - la directrice de la filière des Sciences de la vie va rédiger un résumé de la politique qu'elle viendra présenter aux administrateurs lors d'une prochaine assemblée;
- présentation de l'état de l'emploi et de l'évolution des perspectives démographiques
 - les documents demandés à Services Québec sont déposés au dossier, lesquels ont trait :
 - à l'immigration;
 - nombre de participants à la mesure de formation (MFOR);
- terrains industriels
 - la Ville va entamer une réflexion sur le développement industriel;
- motion de félicitations à Marc-Henri Faure
 - Sylvain Durocher fait lecture d'un mot de remerciements que Marc-Henri Faure souhaitait adresser aux administrateurs ainsi qu'aux employés de Sherbrooke Innopole en lien avec la motion de félicitations qu'il a reçue à la dernière assemblée;
- Préférence Estrie
 - Sylvain Durocher aura en main à l'assemblée du mois de novembre la réponse concernant les résultats obtenus par Préférence Estrie grâce au soutien de Sherbrooke Innopole;

Marie-France Audet et Martine Courtemanche sont invitées à joindre l'assemblée pour le point suivant.

9. POINTS DE DÉCISION

9.1 Demande d'aide financière

9.1.1 Autorisation (FDES)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif du Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke se sont rencontrés le 16 septembre dernier pour analyser le dossier de demande d'aide financière déposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres ont pris connaissance du schéma d'analyse du projet et que les personnes-ressources de Sherbrooke Innopole ont répondu aux questions adressées par ces derniers;

CONSIDÉRANT QU' un document *Questions et réponses des membres du comité consultatif* est déposé aux administrateurs pour faciliter leur prise de décision, lequel a été rédigé à la suite du comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif recommande aux administrateurs d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CA-2022-043

Il est résolu à l'unanimité

D'approuver la recommandation du comité consultatif du Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke d'accorder une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier.

Marie-France Audet et Martine Courtemanche quittent l'assemblée.

9.1.2 Entérinements (FIEI, FNE, FPC et FA)

CA-2022-044

Il est résolu à l'unanimité

D'entériner les montants, préalablement autorisés par leur comité d'investissement respectif, aux cinq entreprises mentionnées au rapport déposé au dossier, et ce, par le biais des quatre fonds ci-après mentionnés :

- Fonds d'investissement pour entreprises innovantes (1 dossier);
- Fonds nouvel entrepreneur (4 dossiers);
- Fonds de précommercialisation (1 dossier);
- Fonds d'amorçage (1 dossier).

9.2 Recommandation du comité d'audit

9.2.1 Création du Fonds d'urgence

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke s'est réuni le 25 juillet dernier pour analyser une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, les membres ont décliné ladite demande et ont plutôt recommandé la création d'un Fonds d'urgence s'adressant spécifiquement aux entreprises en situation de crise à la suite d'un événement hors de contrôle, d'une cause de force majeure, d'un sinistre, etc.;

- CONSIDÉRANT QU' au cours des dernières années, des tragédies se sont produites sur le territoire de Sherbrooke, exemples :
- incendie chez Canevabec (2012);
 - explosion chez Neptune Technologies (2012);
 - explosion du Centre de valorisation de l'aliment (CVA) (2022);
- CONSIDÉRANT QUE ces tragédies mettent en lumière la nécessité pour Sherbrooke Innopole de se doter d'un fonds d'urgence lui permettant d'intervenir auprès des entreprises faisant face à une situation d'urgence découlant d'une situation de force majeure, d'une catastrophe naturelle, *act of God*, d'un accident, d'un incendie ou de tout autre événement de nature accidentelle hors de contrôle mettant à risque la continuité des affaires de l'entreprise et le maintien des emplois;
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans le cadre de la demande d'aide financière de l'entreprise mentionnée au dossier;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'audit se sont réunis le 1^{er} septembre dernier pour discuter du projet de la politique du nouveau fonds d'urgence à créer;
- CONSIDÉRANT QU' après avoir pris connaissance de la politique, le comité d'audit recommande aux administrateurs du conseil d'administration de procéder à la création du Fonds d'urgence;

CA-2022-045

Il est résolu à l'unanimité

- D'approuver la création du Fonds d'urgence et la mise en place d'un comité consultatif;
- D'adopter la politique du Fonds d'urgence comme déposée au dossier, conditionnellement à ce que les modifications ci-après énumérées soient apportées aux sections suivantes:
 - critères d'admissibilité
 - ajouter « excluant les risques d'affaires »;
 - changer la phrase « être localisé dans la RMR de Sherbrooke » par « être localisé dans la Ville de Sherbrooke »;
 - processus d'analyse et autorisation
 - modifier « comité décisionnel » par « comité consultatif » et adapter le texte en conséquence;
- De nommer les membres du comité du Fonds d'urgence qui seront les mêmes que ceux du comité consultatif du Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke;
- D'autoriser, pour la création du Fonds d'urgence, un transfert interfonds selon le solde des fonds non-engagés de chacun des fonds et autorisé par le conseil d'administration.

9.3 Transferts interfonds

9.3.1 Vers le Fonds d'urgence

- CONSIDÉRANT QUE la création du Fonds d'urgence (FU) a été approuvée par le conseil d'administration et qu'on doit procéder à sa capitalisation avec un versement de 225 000 \$ par voie d'un transfert interfonds;
- CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté disponible du Fonds d'amorçage peut permettre un transfert d'argent de l'ordre de 225 000 \$ vers le FU;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du FU se réunira le 22 septembre prochain pour analyser une demande d'aide financière en vue de procéder par la suite à une recommandation au conseil d'administration;

CA-2022-046

Il est résolu à l'unanimité

D'approuver le transfert d'un montant de 225 000 \$ du Fonds d'amorçage vers le Fonds d'urgence pour procéder à sa capitalisation conditionnellement à l'approbation du dossier de demande d'aide financière qui sera présenté au conseil d'administration du 27 septembre prochain.

9.3.2 Vers le Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté disponible du Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke (FDES) ne pourra répondre à la demande de dossiers potentiels qui pourraient avoir recours à ce fonds au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE les soldes non affectés disponibles du Fonds d'amorçage, du Fonds de précommercialisation et du Fonds d'investissement pour entreprises innovantes peuvent permettre un transfert d'argent de l'ordre de 245 000 \$ vers le FDES;

CA-2022-047

Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les transferts d'un montant de 140 000 \$ du Fonds d'investissement pour entreprises innovantes, de 20 000 \$ du Fonds de précommercialisation et de 85 000 \$ du Fonds d'amorçage vers le Fonds de dynamisation de l'économie de Sherbrooke afin de répondre à la demande de dossiers potentiels qui pourraient avoir recours à ce fonds d'ici la fin de la présente année.

9.4 Intégration de Synergie Estrie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke s'est engagée depuis 2018 dans la transition vers l'économie circulaire par son implication dans le projet Synergie Estrie;

CONSIDÉRANT QUE Synergie Estrie vise à accélérer le déploiement de l'économie circulaire en accompagnant les entreprises de nos filières-clés, de l'économie sociale et de la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke désire pérenniser le projet Synergie Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.7 de l'entente de délégation prévoit que la Ville peut confier à Sherbrooke Innopole la réalisation de mandats spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de coordination du développement économique demande à Sherbrooke Innopole de présenter une demande additionnelle non intégrée (DANI) récurrente visant la pérennisation du projet par son intégration au sein de Sherbrooke Innopole;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de Synergie Estrie pourra être mise à profit au sein de Sherbrooke Innopole, notamment pour les dossiers d'économie circulaire, de boucle de chaleur, d'écoparc industriel et plus largement au niveau des pratiques de développement durable;

CA-2022-048

Il est résolu à l'unanimité

De procéder à la demande additionnelle non intégrée récurrente auprès de la Ville de Sherbrooke pour l'intégration du projet Synergie Estrie au sein de Sherbrooke Innopole.

9.5 Recommandations au conseil municipal de la Ville de Sherbrooke

9.5.1 **D'approuver les demandes budgétaires et demandes additionnelles non intégrées 2023**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'audit s'est réuni le 9 septembre 2022 pour passer en revue les demandes budgétaires et les demandes additionnelles non intégrées (DANI) 2023 présentées par la direction générale de Sherbrooke Innopole;

CONSIDÉRANT QUE Sylvain Durocher présente aux administrateurs la version préliminaire des demandes budgétaires et des DANI 2023;

CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole doit présenter au Bureau de coordination du développement économique, avant le 30 septembre de chaque année, ses demandes budgétaires et ses DANI pour l'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke doit approuver le budget octroyé à Sherbrooke Innopole au mois de décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'audit s'est prononcé positivement quant aux hypothèses sous-jacentes à l'élaboration du budget;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs demandent d'apporter des modifications à la présentation des demandes budgétaires et des DANI 2023;

CA-2022-049

Il est résolu à l'unanimité

De recommander au Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke d'approuver, avec les modifications de présentation demandées par les administrateurs, les :

- demandes budgétaires 2023, lesquelles incluent l'enveloppe budgétaire maximale pour l'augmentation de la masse salariale des employés au montant de 75 290,98 \$;
- demandes additionnelles non intégrées 2023 de Sherbrooke Innopole.

9.5.2 **D'approuver le plan d'action 2023**

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 5.3 de l'entente de délégation prévoit que Sherbrooke Innopole doit établir un plan d'action annuel pour approbation par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2023 doit être présenté avant le 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit du dernier plan d'action annuel au plan triennal 2021-2023 et qu'une continuité des actions entreprises au cours des plans précédents est un facteur de succès;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de Sherbrooke Innopole s'est réuni à trois occasions pour faire un retour sur les deux premières années du plan triennal, réfléchir sur l'évolution de la situation économique et sociale, et explorer des possibilités d'ajouts, d'améliorations et d'ajustements au plan d'action 2023;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de ces consultations, les grands enjeux auxquels font face les entreprises de nos filières-clés demeurent les mêmes;

CONSIDÉRANT QUE deux nouveaux enjeux ont pris de l'ampleur, soit la cybersécurité et la carboneutralité;

CONSIDÉRANT QU' il est important d'intégrer des actions spécifiques touchant ces enjeux;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2023 intègre ces éléments tout en maintenant une continuité des plans d'action précédents, lesquels ont été approuvés par le conseil municipal;

CA-2022-050

Il est résolu à l'unanimité

De recommander au conseil municipal de la Ville de Sherbrooke l'approbation du plan d'action 2023 de Sherbrooke Innopole, comme déposé au dossier.

9.6 Motion de félicitations à toute l'équipe de Sherbrooke Innopole

CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole figure dans le groupe d'élite des 20 organismes de développement économique locaux et régionaux reconnus par le magazine américain *Site Selection* dans son palmarès *Canada's Best Location 2022*;

CONSIDÉRANT QUE c'est la deuxième année consécutive que Sherbrooke Innopole fait partie du palmarès de *Site Selection*;

CONSIDÉRANT QUE seuls trois autres organismes de développement économique du Québec figurent dans le top 20 des meilleurs emplacements au Canada;

CONSIDÉRANT QU' en 2018, le magazine avait aussi décerné à Sherbrooke Innopole une Mention honorable en marge de son palmarès *Canada's Best Locations*;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance est le résultat d'initiatives et de gestes innovants que Sherbrooke Innopole a su déployer au cours de la dernière année et contribue grandement au rayonnement international de la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE cet accomplissement est attribuable à toute l'équipe de Sherbrooke Innopole;

CA-2022-051

Il est résolu à l'unanimité

D'inviter tous les employés de Sherbrooke Innopole à un événement qui suivra l'assemblée du conseil d'administration du 15 novembre prochain au cours duquel les administrateurs :

- transmettront leurs félicitations et leurs remerciements à l'équipe pour souligner leur appréciation quant à l'excellent travail effectué au cours de la dernière année, lequel a grandement contribué à ce que Sherbrooke Innopole se hisse pour une deuxième année consécutive dans le top 20 des agences de développement économique au Canada;
- reconnaîtront l'ampleur des efforts déployés à la création de la richesse collective;
- remettront à l'équipe une plaque symbolique afin de souligner les distinctions reconnues par le magazine américain *Site Selection* dans son palmarès *Canada's Best Location* pour les années 2021 et 2022.

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapport du comité des ressources humaines, de nomination et de gouvernance

Le président du comité des ressources humaines, de nomination et de gouvernance, Jean Tremblay, présente les grandes lignes des dossiers en cours traités par ce comité depuis la dernière assemblée du 14 juin dernier :

- appel public de candidatures publié le 30 août dernier : 4 postes à pourvoir en avril 2023;
- appréciation de la contribution d'un pair administrateur : formulaires à retourner d'ici le 18 octobre prochain;
- envoi de documents au nouveau vérificateur général de la Ville de Sherbrooke;

- autoévaluation du CA 2022 : présentation reportée à la prochaine assemblée;
- révision du processus de l'évaluation de rendement : rencontre prévue le 26 septembre pour discuter de l'approche de rémunération utilisée;
- plan de gestion de la relève : dossier en cours.

10.2 Rapport du comité d'audit

La présidente du comité d'audit, Francine Turmel, présente les grandes lignes des dossiers en cours traités par ce comité depuis la dernière assemblée du 14 juin dernier. Elle précise que le comité s'est réuni à deux reprises, soit :

- le 1^{er} septembre 2022
 - création du Fonds d'urgence;
- le 9 septembre 2022
 - surveillance de l'information financière
 - la situation financière (revenus/dépenses) est sous contrôle;
 - surveillance du contrôle interne et de la gestion des risques
 - formation aux employés sur la sécurité informatique prévue le 28 septembre prochain;
 - ségrégation des tâches : sera réalisée sur un horizon de deux ans
 - procédure relative à la gestion de la paie : modifications apportées au système de contrôle (dossier terminé);
 - perception et enregistrement des revenus : prochain mandat à réaliser;
 - audit annuel de la sécurité informatique (interne et externe) : résultats à venir à la mi-octobre;
 - loi 25 – protection des renseignements personnels
 - la direction générale étudie le processus à mettre en place pour créer le comité.

10.2.1 Assurance responsabilité de la direction

Le contrat annuel et la preuve de paiement du renouvellement de l'assurance responsabilité de la direction en vigueur depuis le 18 septembre 2022 sont déposés au dossier. On dénote une augmentation substantielle à payer comparativement à l'année dernière, et ce, malgré que la couverture d'assurance soit similaire.

10.3 Présentations de la direction générale

10.3.1 Rapport d'activité

Sylvain Durocher présente son rapport d'activité qui fait état des actions posées et du statut des enjeux importants traités depuis la dernière assemblée.

Le nouveau directeur général de la Zone d'Innovation Quantique, Richard St-Pierre, sera invité à la prochaine assemblée pour se présenter aux administrateurs et faire la mise à jour de la zone.

10.3.2 Semi-annuelle du 19 octobre 2022

Les thèmes suivants seront abordés par les directeurs de filières-clés lors de la semi-annuelle du 19 octobre prochain :

- retour sur les deux dernières années du plan triennal;
- prévision de l'année à venir;
- perspectives des enjeux des filières.

De plus, deux articles parus dans *La Tribune* le 17 septembre dernier sont déposés au dossier, lesquels sont intitulés :

- « *Il faut passer à l'action selon Sherbrooke Innopole* »;
- « *Sherbrooke Innopole bientôt à court de terrains* ».

10.3.3 État de la situation des fonds

Le comité d'audit a pris connaissance de l'état de la situation des fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022. Les membres ont posé des questions à la direction générale et ils ont été satisfaits des réponses obtenues.

Sylvain Durocher explique les documents suivants déposés au dossier :

- tableau des fonds d'aide aux entreprises au 31 juillet 2022;
- le pipeline des opportunités de financement dans les filières suivantes : sciences de la vie et micro-nanotechnologies, manufacturière et fabrication de pointe et celle des technologies propres.

10.3.4 État de la situation financière

Le comité d'audit a pris connaissance de l'état de l'évolution budgétaire ainsi que des résultats et évolution des soldes des fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022. Les membres ont posé des questions à la direction générale et ils ont été satisfaits des réponses obtenues.

Sylvain Durocher apporte quelques précisions aux deux documents déposés au dossier et il mentionne que l'état des résultats prévisionnels 2022 sera déposé à la prochaine assemblée.

10.3.5 Suivi tableaux de bord

Les administrateurs ont reçu les codes qui leur permettent d'accéder aux différents tableaux de bord du CRM.

Sylvain Durocher mentionne qu'une nouvelle mouture du tableau de bord (2 pages) sera présentée aux membres du comité d'audit à leur prochaine rencontre en prévision d'être déposée lors d'un conseil d'administration subséquent.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Avenants à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Sherbrooke et Sherbrooke Innopole

Comme demandé lors de la dernière assemblée, sont déposés au dossier :

- la version finale de l'avenant no. 2 signé par les deux parties ainsi que la résolution du conseil d'administration qui l'accompagne;
- l'avenant no.3 signé par les deux parties.

11.2 Extraits du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke

Trois extraits des procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke concernant Sherbrooke Innopole sont déposés au dossier, lesquels sont intitulés :

- programme d'aide pour la relance des centres-villes : contributions pour les projets Espace TI et le fonds de soutien à des initiatives de rayonnement des entreprises (résolution C.M. 2022-7520-00);

- décider des orientations financières à l'égard du budget de fonctionnement 2023 suite à la présentation de la planification financière 2023-2027 (résolution C.M. 2022-7613-00);
- dépôt des rapports annuels 2021 des organismes mandataires en développement économique (résolution C.M. 2022-7659-00).

11.3 Déclaration de la direction

La déclaration de la direction relative au règlement des salaires ou compensations dues aux employés ainsi qu'à la remise des déductions fiscales ou autres lois applicables à la compagnie, datée du 13 septembre 2022, est déposée au bénéfice des administrateurs.

11.4 Rapport de nos partenaires

Les rapports du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 de trois partenaires de Sherbrooke Innopole sont déposés à titre informatif :

- TransferTech : rapport du programme d'accompagnement en stratégie de propriété intellectuelle;
- Carrefour Québec International : rapport d'intervention (suivi des actions);
- iA7 (le service d'intelligence de marché et concurrentielle de l'ACET) : suivi des interventions.

12. DIVERS

Aucun sujet ajouté.

13. PROCHAINE ASSEMBLÉE

Les deux prochaines rencontres au calendrier sont :

- la semi-annuelle : 19 octobre 2022 de 11 h à 17 h dans les locaux de MNP;
- l'assemblée du conseil d'administration : 15 novembre 2022 à 15 h à la salle du conseil de Sherbrooke Innopole.

L'observateur (Philippe Cadieux) et les membres de la direction de Sherbrooke Innopole (Sylvain Durocher et Julie Lachapelle) quittent l'assemblée.

14. SESSION À HUIS CLOS – SANS LA DIRECTION

Les administrateurs procèdent à huis clos.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été traités, le président de l'assemblée déclare la séance close.



Alexandre Nault, président



Nancy Marcotte, secrétaire